foraus
Forum Aussenpolitik
Forum de politique étrangère
Forum di politica estera
Swiss Forum on Foreign Policy

APPEL À BILLETS DE BLOG

LIGNES DIRECTRICES POUR LA RÉDACTION DE BILLETS DE BLOG POUR LE FORAUS

Vous avez des idées sur la politique suisse, sa diplomatie ou les affaires internationales en général, et vous voulez en débattre ? Le foraus vous invite à contribuer à son blog. Toutes les opinions politiques sont bienvenues.

Pensez-vous que la Suisse devrait se porter candidate pour un siège au Conseil de sécurité de l'ONU ? Devrions-nous nous inquiéter de la montée des guerres commerciales ? Les entreprises suisses doivent-elles être tenues responsables pour des violations des droits humains à l'étranger ? Vous avez un avis sur ces questions ou sur d'autres encore ? Nous nous réjouissons de lire vos contributions!

A. CONTENU

- Chaque billet de blog doit discuter d'un sujet ayant trait aux relations entre la Suisse et le reste du monde et/ou aux affaires internationales au sens large.
- Votre contribution doit mettre en avant un message clé, soutenu par 2-3 arguments, et essayer de présenter un point de vue nuancé sur les enjeux en question.
- Ayez votre public en tête ! Réfléchissez à qui s'adresse le billet que vous écrivez (acteurs politiques, décideur·euse·s ou grand public) et présentez vos arguments en conséquence.
- Si possible, proposez une ou plusieurs recommandations politiques concrètes et pertinentes.
- Si vous avez une date de publication précise en tête (par exemple, une conférence internationale, une votation populaire), veillez à nous envoyer la première version au moins deux ou trois semaines à l'avance.

B. STYLE

- Un billet de blog n'est pas un article universitaire : visez donc plutôt un style « journalistique ».
- Commencez par exposer votre opinion clairement et présentez d'abord les arguments les plus incisifs.
- Utilisez les citations et les liens externes à bon escient pour étayer votre propos.

C. FORMAT

- Un titre court et une petite « introduction » (2 à 3 phrases) résumant les arguments.
- Un maximum de 800 mots, idéalement entre 600 et 700 mots.
- Pas de notes de bas de page, mais vous êtes encouragés à utiliser des hyperliens.
- Jetez un œil aux publications précédentes pour vous faire une idée du format (https://www.foraus.ch/blog/).

N'hésitez pas à contacter l'équipe du blog du foraus (blog@foraus.ch) si vous avez besoin d'informations supplémentaires sur la façon de rédiger votre billet de blog.

D. RÉVISION ET PUBLICATION

Envoyez-nous votre texte en format .doc à l'adresse blog@foraus.ch. L'équipe du blog examinera votre première version et vous fera part de ses commentaires et suggestions. Les éditeur·rice·s du blog sont des bénévoles qui travaillent en dehors des heures de bureau. Il se peut donc qu'ils·elles prennent quelques jours avant de vous donner un retour, dépendamment de leur charge de travail.

Veuillez nous fournir une photo de couverture pour votre billet et indiquez-nous la source de la photo. L'image doit être libre de droits.
Voici des exemples de sites web où vous pouvez trouver des images libres de droits :

- https://unsplash.com/
- https://pixabay.com/
- https://www.pexels.com/
- https://www.flickr.com/photos/whitehouse/

Une fois que le billet de blog est prêt à être publié, nous aurons également besoin de :

- une courte biographie
- une photo-portrait de vous
- vos comptes Facebook et Twitter si vous souhaitez être « tagué·e » lors de la publication sur les réseaux sociaux.
- une phrase d'accroche sur le contenu de votre blog pour nos publications sur les réseaux sociaux.

L'équipe du blog publiera votre billet sur le site web du foraus et en fera la promotion sur les réseaux sociaux.

FR : Directives relatives à l'utilisation de l'IA au foraus

Le foraus autorise l'utilisation d'outils d'Intelligence Artificielle (IA) dans la production de contenu (blogs, publications, etc.) afin d'améliorer l'efficacité, sous réserve de conditions strictes visant à préserver la crédibilité, la transparence et l'indépendance du foraus en tant que groupe de réflexion sur la politique étrangère. Ces directives s'inspirent des lignes directrices fédérales (transparence, non-discrimination, responsabilité), des lignes directrices éthiques de l'UE et des documents de politique du foraus relatifs à la gouvernance de l'IA. Elles s'appliquent à tous les collaborateur·rice·s et bénévoles ; la responsabilité incombe à auteur·e principal·e.

Principes généraux

L'utilisation de l'IA est autorisée lorsqu'elle améliore la qualité et minimise les risques. Principes fondamentaux :

- Contrôle humain : l'IA apporte un soutien, mais ne remplace pas l'expertise ; les contenus finaux sont toujours vérifiés et approuvés par des humains.
- Transparence : toute utilisation de l'IA pour la création de contenu est divulguée (par exemple, note de bas de page dans les publications).
- Exactitude et vérification des faits : les résultats de l'IA sont vérifiés par rapport aux sources primaires ; aucune diffusion d'informations non vérifiées.
- Éthique et équité : prévention des biais, de la discrimination ou de la désinformation ; respect de la LPD (loi sur la protection des données).
- Durabilité : utilisation limitée afin d'éviter toute dépendance ; révision annuelle des lignes directrices.
- Responsabilité personnelle : les auteur·e·s s'engagent à respecter la clause de déclaration d'originalité figurant dans l'ébauche d'idée/note de concept.

Utilisation dans les blogs et les publications

L'IA peut être utilisée pour la génération de texte, la recherche et la révision.

- Pouvons-nous utiliser l'IA ? Oui, par exemple pour des brouillons, des résumés ou la recherche d'idées (outils : ChatGPT, Claude, Gemini, Perplexity). Toujours indiquer : « Ce texte a été rédigé avec l'aide de l'IA et vérifié par [nom]. »
- Références à l'avenir et prévisions : dans le cas de scénarios spéculatifs (par exemple «L'IA dans la politique étrangère en 2030 »), les identifier clairement comme des hypothèses ; si l'IA présente quelque chose d'existant comme « nouveau », supprimer ou corriger – vérification des faits obligatoire.
- Exemple de note de bas de page : « Ébauche réalisée avec l'aide de GPT-4o ; version finale révisée et vérifiée par [nom]. »

Aspect	Autorisé	Non autorisé	Obligation de divulgation
Ébauche de texte	Oui		Toujours en note de bas de page
Recherche	Oui, pour générer des sources	Accepter comme seule source	« Recherche assistée par l'IA »
Traduction	Oui, avec vérification	Sans correction humaine	Facultatif
Scénarios d'avenir	Oui, en tant qu'hypothèse	Présenter comme un fait	« Scénario basé sur... »

Images et visuels générés par l'IA

Les images générées par l'IA (par exemple avec Midjourney, DALL-E) sont autorisées à des fins illustratives, mais pas pour des représentations factuelles.

- Règles : uniquement en cas de nécessité (par exemple, scénarios futuristes dans les blogs) ; les illustrations réalistes sont interdites afin d'éviter la désinformation.
- Mention obligatoire : toujours ajouter un filigrane ou une légende : « Image générée par l'IA via [outil] ». Pas d'utilisation dans les rapports officiels.
- Alternatives : privilégier les photos d'archives libres de droits ou vos propres graphiques ; recourir à l'IA uniquement si cela est indispensable.
- Exemple : dans un blog sur « L'IA dans la diplomatie » : une image abstraite de robots autour d'une table de négociation, avec la légende « Image générée par l'IA via DALL-E 3) ».

Gestion des risques et formation

- Évaluer les risques avant utilisation : contrôle des biais (par exemple, diversifier les requêtes), test de précision.
- Nouvelle entrée dans le guide pratique sur la plateforme des membres du foraus.
- Formation : atelier annuel sur les outils d'IA et l'éthique (inspiré de Digital Responsibility CH).
- Sanctions : une utilisation non déclarée de l'intelligence artificielle peut entraîner des révisions supplémentaires au cours du processus de traitement, voire le refus de la publication.

Mise en œuvre et mise à jour

Ces lignes directrices entrent en vigueur immédiatement ; l'équipe Engagement du bureau du foraus est chargé d'en informer les auteur·e·s. La mise en œuvre relève de la responsabilité des auteur·e·s et des relecteur·rice·s. Une évaluation annuelle sera réalisée sur la base des retours d'expérience et des nouvelles réglementations (par exemple, la loi européenne sur l'IA, les mises à jour au niveau fédéral). Pour toute modification : engagement@foraus.ch. Des lignes directrices sur l'IA mises à jour chaque année renforcent notre statut de think tank pertinent et digne de confiance.

Ressources pour les auteur·e·s

- Recommendations on the Use of Generative Artificial Intelligence at UZH | University of Zurich
- AlgorithmWatch's guidelines to use generative AI responsibly
- Leitlinien zum Umgang mit Künstlicher Intelligenz in Kommunikation und Marketing an der Universität Bern
- EU AI Act